

**ACTIVITES DU RESSORT DES COLLECTIVITES LOCALES  
(Entretien des bords de route/chemins & valorisation du patrimoine naturel)**

**Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site  
Natura 2000 concernés par cette activité**

Tous

**Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000  
concernées par cette activité**

Tous



**Enjeux :** Les bords de route et de chemins jouent très souvent le rôle de corridor de déplacement, de refuge et localement celui de zone de reproduction pour un certain nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale. Leur entretien trop systématique ou trop intensif, en plus d'être onéreux et chronophage, abouti souvent à un appauvrissement voire une disparition de ces fonctions.

**ENGAGEMENTS**

**Je m'engage à :**

**Entretiens des bords de route et chemins :**

1. Relever la hauteur de coupe afin qu'elle soit **supérieure à 8 cm**.  
*Point de contrôle :* contrôle sur place de l'absence de fauche inférieure à 8 cm par rapport au sol.
2. Dans la période allant **du 1<sup>er</sup> avril au 15 août, limiter la largeur d'entretien à une seule largeur de coupe** (environ 1,50m), sauf pour des raisons de sécurité routière (carrefour) et l'élimination de chardons.  
*Point de contrôle :* absence de fauche au-delà d'une largeur équivalente à une barre de coupe pendant cette période.
3. Dans le respect des dispositions législatives et de l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes invasives, **réaliser le débroussaillage des bords de fossés et des talus à l'automne et en hiver**.  
*Point de contrôle :* absence de fauche des talus et fossés avant l'automne.
4. **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires**.  
*Point de contrôle :* absence d'entretien des bords de route et de la bande de roulement par des produits phytosanitaires.

**Sensibilisation/valorisation du patrimoine naturel :**

5. Mettre à disposition en mairie les lettres d'informations, plaquettes de sensibilisation, documents pédagogiques... édités dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.  
*Point de contrôle :* contrôle sur place de la mise à disposition des documents.
6. En cas création de signalétique « loisirs » dans le périmètre du site Natura 2000 (ou lors des renouvellements), intégrer une information signalant aux usagers la présence du site Natura 2000 et/ou son caractère rare, remarquable et sensible ; en informer l'animateur Natura 2000.  
*Point de contrôle :* courrier ou mail informant l'animateur Natura 2000 de l'information intégrée sur la signalétique nouvelle ou renouvelée.

## **RECOMMANDATIONS**

1. Lors de l'entretien des bords de routes et fossés, privilégier les systèmes de fauche utilisant une coupe nette et éviter les systèmes broyant afin de ne pas endommager durablement la végétation et la faune qui s'y trouvent abritées.
2. Développer à l'échelle communale, un « plan de gestion environnemental communal » qui peut porter par exemple sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces communaux, les modalités d'entretien des bords de route/ fossés/rivière, la réduction des consommations énergétiques ...
3. Intégrer le plus régulièrement possible, une information sensibilisant à « l'environnement » et/ou au « patrimoine naturel » dans le bulletin d'information communal.
4. Créer un lien entre le site web de la commune et le site web dédié de la vallée du Né (<http://valleedune.n2000.fr>).